



SESSION  
08/06/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEIL

Envoyé en préfecture le 13/06/2020

Reçu en préfecture le 13/06/2020

Affiché le

ID : 007-210703195-20200608-DELIB432020-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Tarification EMAPS  
Activités du Mercredi

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.

Dans un souci de faire perdurer la découverte des activités sportives aux enfants et de soutenir les clubs sportifs, il est proposé, à compter de la rentrée scolaire 2020 /2021 le maintien des tarifs annuels.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- décide de maintenir les tarifs annuels à compter de la rentrée scolaire 2020 /2021 comme suit :

1 / Pour les enfants domiciliés au Teil :

Soit en fonction du Quotient Familial :

<u>Tranches</u>	<u>Tarifs</u>
TR 1 : de 0 à 475 €	48 €
TR 2 : de 476 à 580 €	62 €
TR 3 : de 581 à 780 €	76 €
TR 4 : à partir de 781 €	90 €

2 / Pour les enfants non domiciliés au Teil : 150 Euros.

3 / Pour les sorties familles, un tarif de 5 euros sera demandé aux participants ne cotisant pas à l'année.

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

